

Portrait social

Caf de la Manche



Dans la Manche, 496 815 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **41 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 36 % à 44 % selon les communautés de communes.

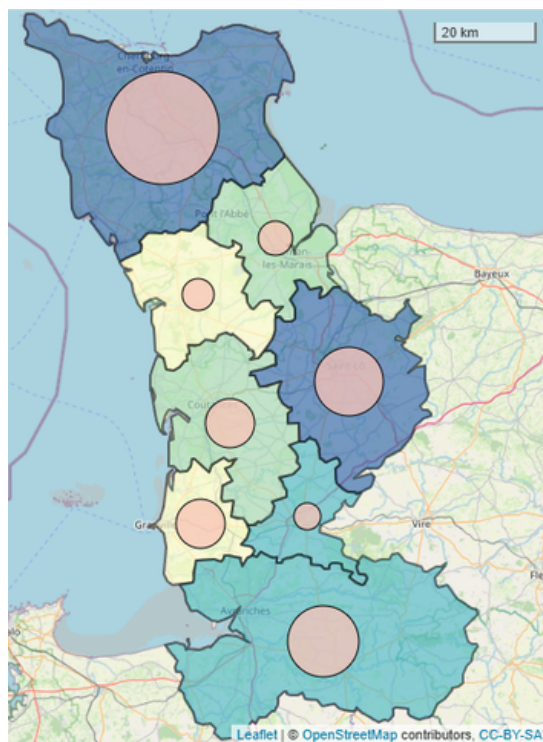
Le département se caractérise par une proportion plus importante de familles avec enfants (37 % dans la Manche, 34 % au niveau national) dont 14 % sont des familles monoparentales (15 % au niveau national).

1 002 étudiants bénéficient d'une aide, soit 1 % de l'ensemble des allocataires (5 % au niveau national).

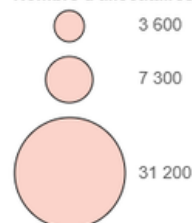
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 9 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (15 % au niveau national).

23 711 foyers allocataires vivent **sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1307 €. **Dans ces foyers précaires, vivent 20 508 enfants.**

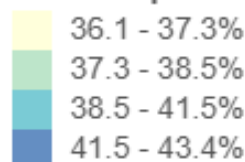
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.



Nombre d'allocataires



Part des habitants couverts par la CAF



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Manche



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



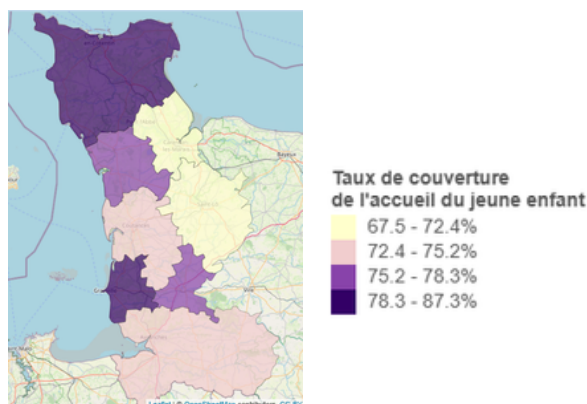
Zoom sur l'évolution du nombre d'allocataires par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022

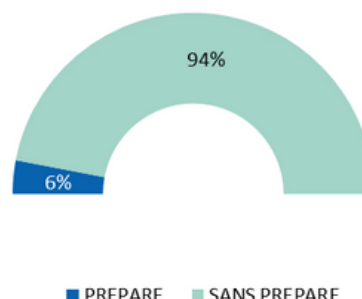


Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acof, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf de la Manche soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2024, **10 175 places sont disponibles pour les familles**. La Manche, **avec 77 places offertes pour 100 enfants**, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France. Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent 7 413 places, **soit 73 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PREPARE



Source : Caf 2024

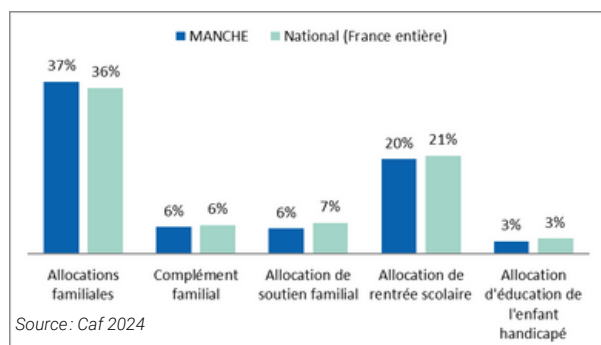
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : **675 enfants ont des parents qui la perçoivent**, soit 6 % du nombre d'enfants de 0 à 2 ans dans la Manche (6 % pour le national également sur 114 734 enfants résidant dans l'hexagone).



Enfance et parentalité

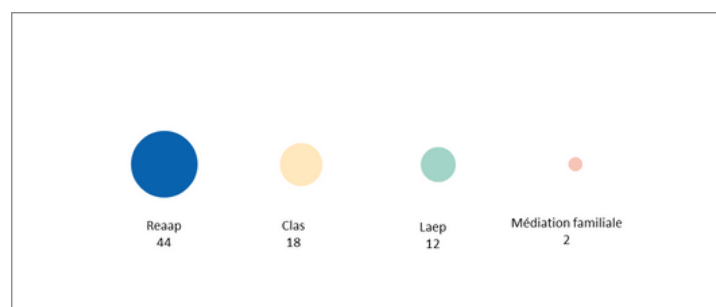
Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



- 37 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 6 % obtiennent un complément familial,
- 20 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les structures financées en 2024



Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

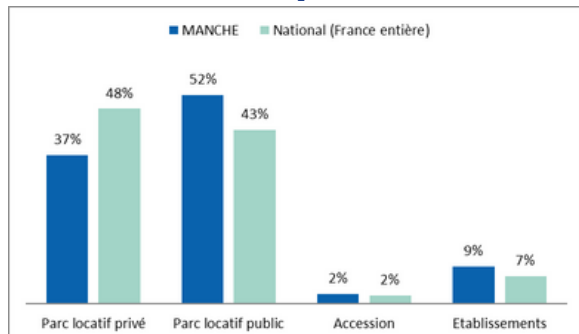




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, 29 461 foyers manchois reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **53 255 personnes**, soit **11 % de la population** totale du département. La Manche se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif public (52 % dans la Manche, 43 % au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Manche	National
parc Locatif Privé	221 €	238 €
parc Locatif Public	171 €	220 €
Accédants	152 €	183 €
Établissement	199 €	218 €

Source : Caf 2024

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans la Manche par rapport à la moyenne nationale. Ces écarts s'expliquent par un niveau de loyer globalement plus bas, une structure socio-économique différente (part importante de propriétaires, activité soutenue) et un revenu moyen inférieur au taux national.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La Branche famille participe à la lutte contre les exclusions de façon constante :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **7 124 foyers sur le territoire manchois**.
- **28 579 allocataires** manchois bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 35 % des foyers allocataires manchois (33 % au niveau national).

Également incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'Activité est cumulée au Rsa pour 1 745 foyers en 2024.

10 902 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). 51 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

7 124
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

20 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

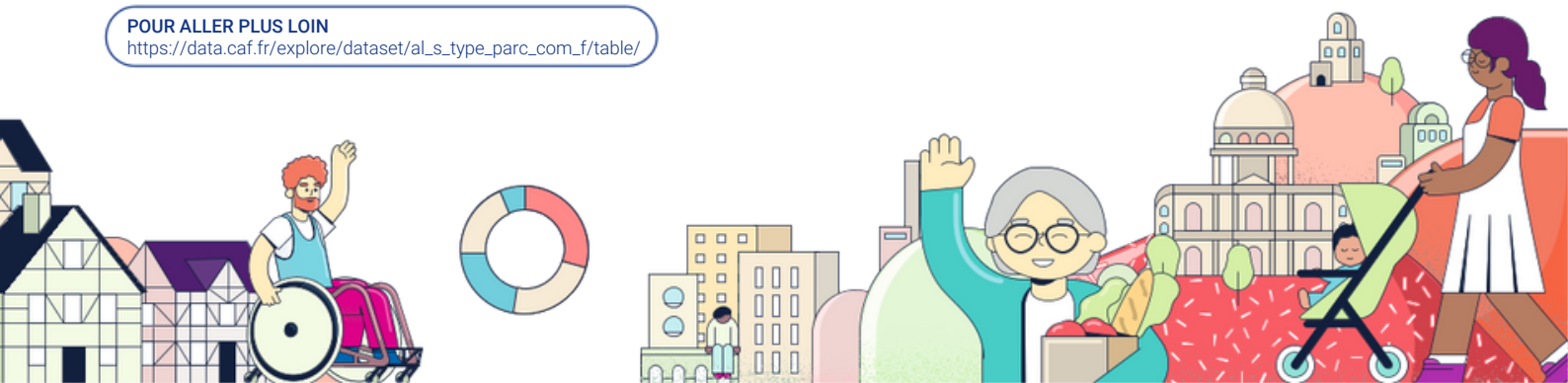
60 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

11 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



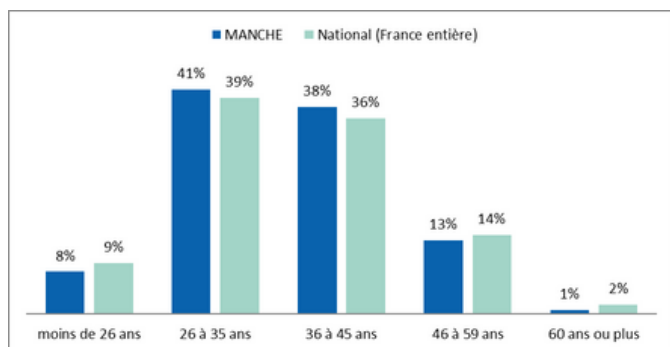
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

157 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans la Manche, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35085 sur la France entière. 52 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu rural alors que les ¾ vivent plutôt dans les villes au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 137 726 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 877 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

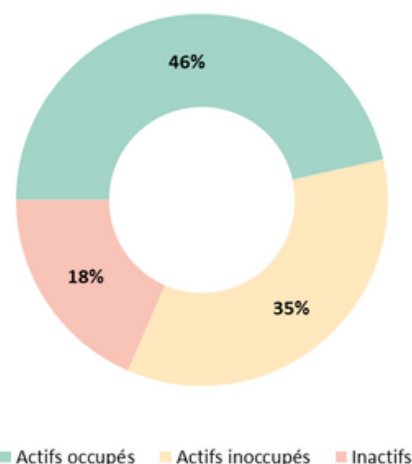
Âge des bénéficiaires et composition familiale



Source: Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- **41 %** des bénéficiaires manchois ont **entre 26 et 35 ans et 38 % entre 36 et 45 ans**.
- **22 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec un enfant (26 %) est identique dans la Manche qu'au niveau national (26 %), et plus importante pour les familles de deux enfants et plus (52 % vs 44 %).
- **24 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source: Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

46 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est plus que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45 %).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Manche	36 %	46 %	53 %
France	37 %	35 %	57 %

Source: Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

- 36 % perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion légèrement plus faible que le niveau national (37 %),
- 46 % sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- 53 % vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).